



SYNTHÈSE

**PROGRAMME
LOCAL
DE L'HABITAT
2019 - 2024**

INTRODUCTION

La présente synthèse a pour but de présenter les principaux éléments du Programme Local de l'Habitat, constitutifs de la politique de l'habitat de la Communauté Paris-Saclay. Elle a été rédigée dans l'optique de faciliter la prise en compte et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2019-2024.

Ce document reprend les lignes forces du territoire, les orientations stratégiques et les actions en faveur de l'habitat déjà mises en œuvre ou à développer. Le détail du diagnostic, des orientations et des actions à entreprendre se trouvent dans le document complet du PLH.

C'est au lendemain de sa constitution que l'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration du Programme Local de l'Habitat destiné à accompagner le développement du territoire et répondre aux besoins de nouveaux logements, inscrits dans le Projet du Territoire.

Le PLH est constitué des trois parties : le diagnostic, les orientations stratégiques et un programme d'actions. La phase d'élaboration du diagnostic a été une période privilégiée pour la rencontre des 27 communes membres. Les orientations ont été forgées lors d'un travail partenarial, des ateliers thématiques, des réunions plénières et des échanges entre nos services, élus, partenaires et acteurs du logement. Enfin, le programme d'actions (5 axes déclinés en 18 actions) définit les missions de chaque partenaire dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'habitat.

Le PLH 2019-2024 présente des objectifs très ambitieux, car il projette la réalisation de l'ordre de 20 000 logements sur six ans avec une croissance de population de plus 55 000 habitants, en cohérence avec les orientations du SDRIF et du SRHH. Toutefois, cette production accrue, a été conditionnée par les élus à la construction des équipements publics nécessaires et au renforcement de l'offre de transport et articulée avec les actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Conformément à l'orientation de l'axe 3 du Projet de territoire de la CPS, l'aménagement durable des nouveaux quartiers doit préserver les espaces naturels et agricoles qui constituent la richesse exceptionnelle du territoire. C'est pourquoi l'aménagement durable s'accompagnera nécessairement d'une réflexion systématique sur la transition énergétique et sur la promotion de l'économie circulaire.

Ainsi, la croissance démographique doit être articulée avec la réalisation de nombreux équipements publics supplémentaires : des écoles, des équipements sportifs, de santé, des services...

Or, si le coût des équipements publics est intégré pour 50% des logements réalisés dans le cadre de Zone d'aménagement concerté (ZAC), l'autre partie nécessite des financements au travers des montages plus complexes.

Par ailleurs, au regard des projets recensés dans le PLH, le déficit de transports en commun touche près de 5 500 logements, soit un quart de la production totale. C'est pourquoi, le développement de l'offre en matière de déplacements doit accompagner la croissance du parc de logements (ligne 18 du métro Grand Paris Express, Tram T12 express, transports en commun le long de la RN20, liaisons transversales ...).

Enfin, le secteur résidentiel est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire et le premier secteur consommateur d'énergie. Par conséquent, la réhabilitation de l'existant et la sobriété énergétique du parc résidentiel sont des enjeux majeurs des prochaines décennies. Il faudrait rénover entre 2 600 et 3 200 logements par an jusqu'en 2030 pour réduire de 50% la consommation d'énergie. Au regard de ces éléments, les élus souhaitent définir un plan d'actions ambitieux du point de vue de l'exemplarité énergétique, qui articule les actions du PCAET et du Programme local de l'habitat. Plusieurs actions communes ont été définies et notamment, la création d'un référentiel sur la qualité architecturale, urbaine, l'économie circulaire et la transition énergétique dans les constructions nouvelles, la mobilisation des propriétaires et copropriétaires pour l'amélioration de l'habitat privé, le réseau professionnel de partage des expériences, le développement d'outils et dispositifs financiers adaptés et complémentaires, le conseil et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement et de construction, en lien avec les communes.

Par conséquent, le développement de ce territoire stratégique d'Île-de-France, identifié notamment dans le SDRIF, doit être conduit dans les conditions satisfaisantes et maîtrisées afin d'assurer la qualité de vie de ses habitants, contribuer à la mixité sociale et préserver l'identité de chaque commune.

PORTRAIT DYNAMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY



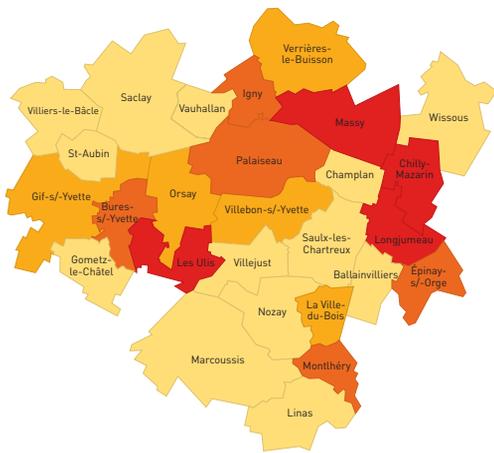

318 308
habitants

27
communes

186 km²

1 711
habitants / km²

DENSITÉ DE POPULATION (INSEE, 2012)



41% de maisons
 58% d'appartements

134 244
logements

59%
 des propriétaires
 occupants

39%
 des locataires
 (privés et sociaux)

32 247 logements sociaux
 soit 25,4% du parc

Un pôle majeur de la Région Ile-de-France

Le territoire de la Communauté Paris Saclay constitue un secteur identifié pour le développement de l'innovation à l'échelle régionale et internationale. Plusieurs projets de lignes de transport en commun structurantes sont à l'étude ou en construction; ces lignes viendront compléter le maillage existant et renforcer l'attractivité du territoire. Depuis 2010 l'Etat porte sur une partie du territoire une Opération d'Intérêt National (OIN).

Un territoire diversifié et équilibré

Le territoire est à l'articulation entre la zone urbaine dense de l'agglomération parisienne, les espaces urbanisés des vallées et les plateaux de Limours et du Hurepoix au Sud-Est. Composé à près de 60% de logements collectifs, le tissu pavillonnaire occupe néanmoins une part importante du parc de logements du territoire. Cette diversité est aussi caractérisée par la disparité de taux de logements sociaux par commune (de 1% à 48%) en sachant qu'à l'échelle de la Communauté d'agglomération ce parc représente plus d'un quart des logements existants.

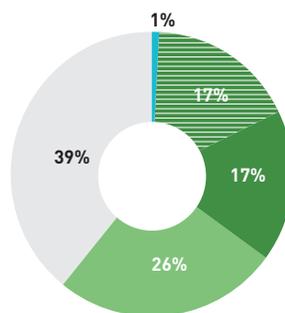
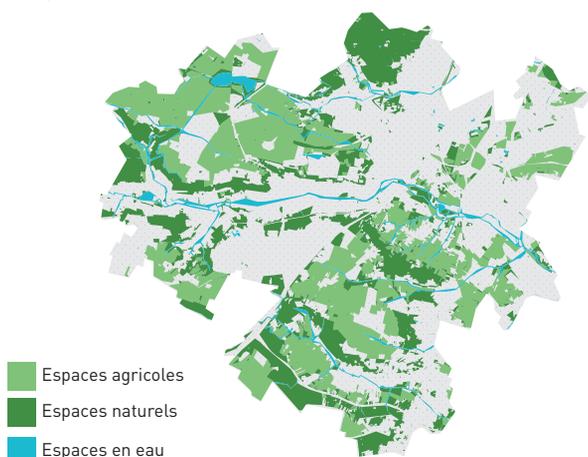
Le Pôle de développement économique et d'emploi

La Communauté Paris Saclay constitue un pôle économique et d'emploi majeur en Ile-de-France. Avec ses 60 parcs d'activités et la présence des filières d'excellence, le territoire attire les entreprises et les salariés auxquels il offre plus de 180 000 emplois.

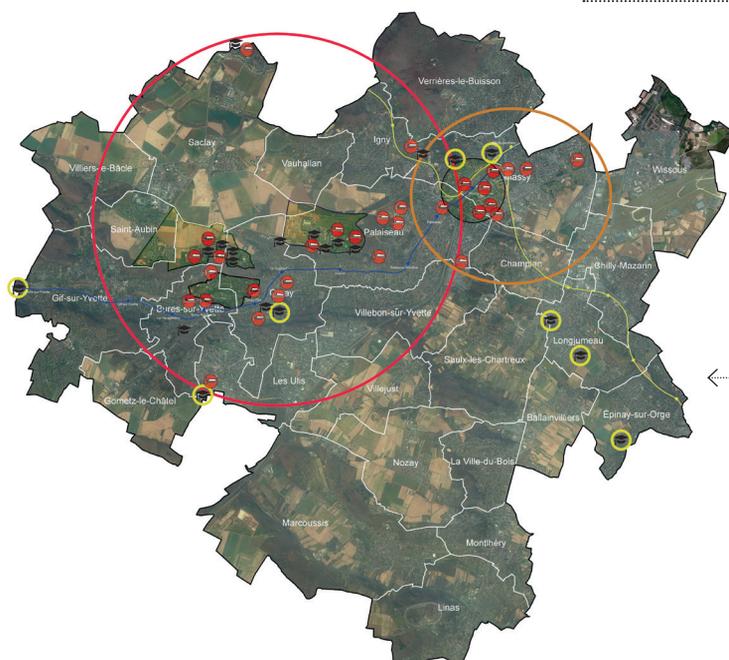
Le Campus Etudiant Paris Saclay

Une forte présence étudiante est une caractéristique sociologique du territoire. En effet, en 2017 on comptabilisait 65 000 étudiants qui habitent ou fréquentent le territoire et près de 11 000 logements dédiés. Ce dernier chiffre est en constante progression : en 2025 ce sont près de 17 000 lits qui seront offerts aux étudiants du territoire dans plus de 54 résidences.

LES MODES D'OCCUPATION DU SOL



Les espaces urbanisés représentent 39% de la surface totale du territoire, tandis que les espaces naturels ouverts et semi-ouverts en représentent 61%.



POSITIONNEMENT DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES



Un territoire bâtisseur dans un contexte de marché sélectif

La relance de la construction opérée lors de la période précédente du PLH (2008-2014) a représenté un effort de production d'environ 1850 logements par an. La dynamique démographique soutenue et une progression d'emplois très forte sont des moteurs d'attractivité du territoire. En plus des cadres supérieurs, le territoire attire les étudiants, les jeunes professionnels et les familles avec enfants scolarisés. Cette attractivité alimente la pression sur les besoins en logements.

Un parc de logements fortement sollicité

Le marché immobilier est très valorisé par rapport au reste du département.

Plus des deux tiers des propriétaires occupants logent dans de l'individuel. Le parc locatif privé est composé majoritairement d'appartements, globalement de petite taille. Près des deux tiers des locataires du parc privé sont éligibles au parc social, 14% d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté. Les difficultés ponctuelles portent notamment sur des petites copropriétés fragiles.

Un quart des logements existants sont des logements locatifs sociaux. C'est un parc de bonne qualité, bien que relativement ancien. La pression de la demande est forte, particulièrement sur les petites et grandes typologies. Il convient de noter que les objectifs triennaux assignés par l'Etat aux communes représentent un effort de construction très important sur un temps court. Depuis quelques années près de 50% de la production de logements sociaux est à destination des étudiants (en PLUS et PLS).

Une réponse apportée aux besoins spécifiques

En termes d'hébergement temporaire, le PLH souligne une offre satisfaisante, mais également sa concentration géographique. Si, en moyenne, l'offre en hébergement de type Foyer de travailleurs migrants (FTM) ou Centre d'hébergement d'urgence (CHU), pour les personnes âgées et les personnes handicapées, correspond au besoin de territoire, l'offre est insuffisante en hébergement de type Foyer de jeunes travailleurs (FJT), résidences sociales, pensions de famille, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Pour les Gens du voyage, une réponse reste à apporter en matière de logements adaptés et d'accompagnement social. Un nouveau Schéma départemental d'accueil des gens du voyage est validé. Il servira de base pour une démarche concertée avec les communes et les partenaires de la Communauté Paris Saclay afin de répondre à ses obligations.

La politique en faveur de l'habitat :

La politique publique en faveur du logement est une de caractéristiques de notre territoire -des actions concrètes et des budgets y sont consacrés tous les ans.

OPAH

3,4 M€ sont inscrits au budget depuis 2016 pour favoriser les travaux de rénovation énergétique et l'adaptation au vieillissement. Une grande partie de travaux est programmée en 2019. Un euro investit par la CPS permet d'engager 11 euros d'investissements (ANAH, financeurs institutionnels, ménages...).

Surcharge foncière et garanties d'emprunt

chaque nouveau logement social (PLUS et PLAI) peut bénéficier d'une subvention de 1000€ (budget de 500K€/an) et les bailleurs, d'une garantie d'emprunt de la collectivité. Actuellement le montant garanti avoisine 130M€.

Renouvellement urbain et politique de la ville

un engagement fort de la collectivité est à noter concernant la politique de la ville, la santé et le renouvellement urbain aux cotés des communes.

Accueil des Gens du voyage

Le service communautaire dédié gère les lieux et places d'accueil et les relations avec les Gens du voyage. Il a participé activement à la démarche d'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLH ARTICULÉES AVEC LES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET RÉGIONALES

Les réflexions menées dans le cadre du diagnostic ont conduit à définir les principaux enjeux et à valider les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat. Ces orientations sont ensuite traduites dans un programme d'actions qui constitue la partie opérationnelle du PLH.

Orientation d'accroissement de l'offre : un PLH qui s'inscrit dans une stratégie régionale en cohérence avec le Projet de territoire

Il convient de poursuivre l'effort de production de logements pour limiter la tension du marché, en veillant au maintien de la qualité du cadre de vie. En effet, depuis une dizaine d'années l'agglomération produit 1850 logements en moyenne annuelle, cependant ce volume n'est pas suffisant pour répondre à la croissance démographique et au développement du territoire.

Forts de ce constat, les élus ont élaboré un Projet de territoire 2016-2026 qui prévoit un développement équilibré et maîtrisé, avec une gouvernance partagée, en accord avec l'identité et les projets de chaque ville. Il est précisé qu'en matière de logements des réponses doivent être apportées tant pour l'accueil de logements familiaux, de résidences étudiantes et d'établissements dédiés aux publics spécifiques.

De fortes attentes en matière de production de logements sont prescrites au niveau régional. En 2018, le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) a attribué à la Communauté Paris Saclay des objectifs de construction de 4 000 logements par an. Il s'agit des objectifs plus élevés que les autres EPCI de la Région Ile-de-France (13 logements pour 1 000 habitants par an, par rapport à une moyenne de 5 à 6 logements pour 1 000 habitants concernant d'autres agglomérations).

Ce contexte amène les élus locaux à définir plus précisément les conditions de réalisation des constructions et d'accueil des habitants.

D'une part, le Schéma de transports de la Communauté Paris Saclay 2018 fixe le programme de développement des mobilités : le maillage du réseau de bus, l'accueil de la ligne du Tram T12 et une préfiguration des aménagements multimodaux autour des gares de la ligne 18 du Métro Grand Paris Express.

D'autre part, la problématique de l'offre des services est posée particulièrement dans les communes où le ratio de construction de logements par rapport à 1000 habitants est élevé et les opérations réalisées par les promoteurs privées.

En définitive, la bonne réalisation du PLH est conditionnée par l'amélioration des transports, la réalisation des infrastructures, des équipements et services nécessaires sur l'ensemble de territoire de 27 communes.

Orientation de diversification de l'offre de logements

En réponse à la tension du marché une programmation diversifiée doit être déclinée dans le PLH, prenant en compte le niveau de ressources des ménages et les besoins en termes de typologie de logements. La diversification de l'offre est déclinée en deux thématiques connexes : mettre en œuvre des projets autour d'une réflexion supra communale pour favoriser les parcours résidentiels de proximité et apporter une réponse cohérente sur le territoire à l'ensemble des besoins spécifiques exprimés et à venir.

Dans le parc locatif privé, la part du budget consacrée au loyer est élevée, ce qui rend délicat le maintien sur le territoire des familles avec des jeunes enfants (deuxième ou troisième enfant). L'enjeu porte sur la maîtrise des prix des grands logements, répondant au besoin des familles. L'offre de logements à prix maîtrisés, de l'accession sociale, des logements PLS pourra être mieux développée. Cela concerne essentiellement les territoires où les loyers de ces types de logements sont inférieurs de 15 à 20% aux loyers de marché pratiqués dans les logements privés libres.

Le PLH propose également d'accompagner le développement de l'offre de logements étudiants pour continuer à répondre aux besoins de cette population.

Orientation d'intervention sur le parc privé existant – copropriétés fragilisées

Le PLH vise la régénération d'une partie du parc existant par son adaptation aux enjeux actuels, comme l'augmentation du coût de l'énergie ou le vieillissement de la population. Cette orientation concerne essentiellement des copropriétés en perte de vitesse ou fragilisées. Une attention particulière est portée à l'identification des dysfonctionnements et à l'amélioration du parc privé.

Cette orientation vise l'évaluation des besoins et la programmation ciblée des interventions dans le cadre d'un dispositif opérationnel de suivi animation (OPAH).

Orientation d'intervention sur le parc social existant - un taux de 25,4% de logements locatifs sociaux avec un parc de plus de 32 000 logements

Le parc de logements locatifs sociaux est globalement de bonne qualité, bien que relativement ancien. L'orientation du PLH est double : adapter-réhabiliter le parc social afin d'améliorer la qualité de vie des ménages et agir sur les politiques d'attribution, afin de favoriser la mixité sociale et notamment dans les quartiers de la politique de la ville. Une stratégie reste à construire en lien avec les acteurs du parc social pour conduire la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et participer à la signature des Conventions d'utilité sociale des Bailleurs. Par ailleurs, les communes sont très attachées au développement de micro-opérations de logements sociaux, particulièrement adaptées aux situations de centre-ville ou de centre village.

Orientation de suivi et de mise en œuvre du PLH avec les partenaires

Une fois adopté, le PLH doit être mis en œuvre par les services de la Communauté Paris Saclay, en lien avec les communes et les autres partenaires.

Il fera l'objet d'une évaluation annuelle et à mi-parcours en 2021.

Par ailleurs, un Observatoire Habitat et Foncier doit être bâti pour analyser des données du territoire.

La traduction des orientations dans un scénario quantitatif

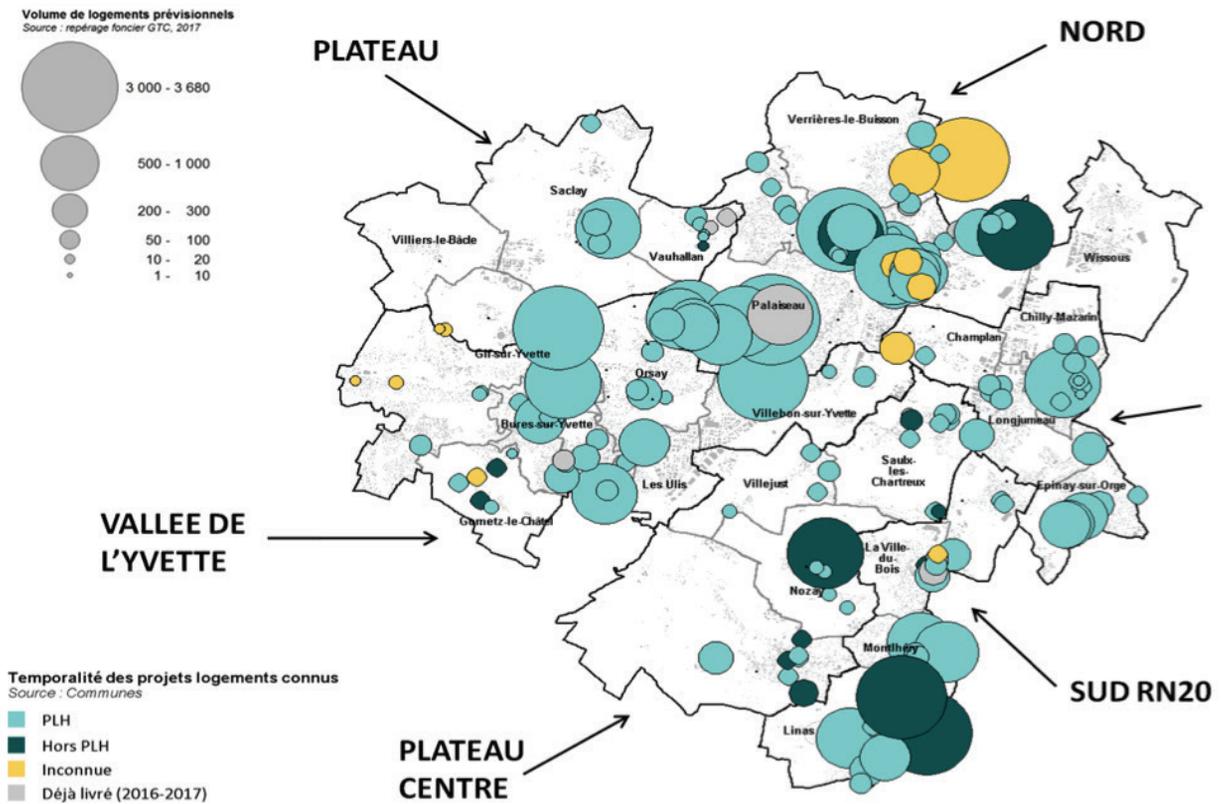
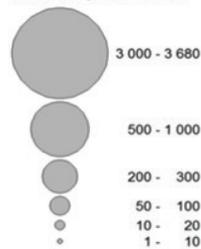
Le scénario programmatique du PLH correspond à 3 300 logements livrés par an entre 2019 et 2024 soit près de 20 000 logements livrés sur les 6 ans.

Ce scénario ambitieux implique un renforcement significatif de l'offre de transports en commun sur un nombre important de projets (40% de la programmation envisagée sur la durée du PLH) et une augmentation de l'offre d'équipements de proximité et structurants pour répondre aux besoins de 55 500 nouveaux habitants et à la création de 25 000 nouveaux emplois.

Le scénario répond aux besoins liés à la forte natalité sur le territoire ainsi qu'à l'attractivité résidentielle accrue compte tenu du dynamisme économique.

Il propose une réponse en termes de décohabitation des jeunes, de séparations des ménages, de vieillissement de la population.

Volume de logements prévisionnels
Source : repérage foncier GTC, 2017



POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS PRÉVISIONNELS ET LEURS ÉCHÉANCES ESTIMATIVES

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions traduit d'une manière opérationnelle les orientations stratégiques retenues pour le PLH 2019-2024. Il s'articule autour de cinq axes et se décline en dix-huit actions.

Axe 1 : Objectif d'accroissement de la production de logements

La Communauté Paris Saclay propose un soutien dans la préparation et la mise en œuvre des opérations d'aménagement et de construction. Cela consiste à mener les études d'opportunités foncières, apporter de l'ingénierie technique, juridique et opérationnelle, faire un suivi des opérations et même faire une recherche de subventions (action 1).

Le PLH prévoit la réalisation d'un référentiel de la qualité urbaine et architecturale, articulé avec le PCAET et la démarche d'économie circulaire.

Dans le cadre du service mutualisé, les communes peuvent bénéficier d'une assistance dans l'élaboration ou la révision de leur PLU, d'un accompagnement pour les procédures liées à l'urbanisme réglementaire et au montage des opérations d'aménagement.

Axe 2 : Objectif de diversification de l'offre de logements

Le PLH formule une proposition quantitative (3300 logements livrés par an) et qualitative (répartition par typologie des logements) visant à répondre aux besoins du territoire liés au desserrement des ménages, à la décohabitation et au renouvellement du parc tant privé que social. Ces objectifs sont traduits dans les actions de 4 et 5.

Le PLH propose d'accompagner le développement de l'offre de logements étudiants pour contribuer à une offre adéquate aux besoins (action 6) par la création d'un groupe de pilotage partenarial et un suivi des projets au travers des outils d'observatoire.

Les jeunes actifs font l'objet d'une attention particulière. L'action 7 détaille le développement d'une stratégie commune visant l'accueil de ces publics, notamment dans le parc social et au travers des outils d'Action Logement.

L'action 9 cible la réponse aux besoins liés au renouvellement de l'offre d'hébergement, en priorité des logements ADOMA. Cette offre doit être prise en compte et intégrée dans des opérations d'aménagement d'envergure, bien desservies par des transports en commun et dotées de services et d'équipements publics.

L'action 10 décline les modes opératoires pour la mise en œuvre du nouveau schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage de 2019.

AXE 3 : Objectif d'intervention sur le parc privé existant

Les actions visant le parc privé se concentrent autour de l'amélioration de l'habitat et d'une démarche visant la réduction de l'habitat indigne. A titre d'exemple, dans le cadre de l'action 11, une étude sera menée sur l'opportunité de mise en œuvre des dispositifs plus coercitifs visant le renouvellement du parc très dégradé, les permis de diviser et les permis de louer.

Les actions de repérage des situations de mal logement (action 11) et l'accompagnement des ménages dans les travaux et les démarches administratives (action 12) sont également prévues.

Axe 4 : Objectif d'intervention sur le parc social existant

Les actions en faveur du parc social et de ses habitants se déclinent en deux thématiques. La première concerne la qualité du parc et notamment la réalisation des travaux d'accessibilité et d'adaptation à la perte d'autonomie. La seconde vise une réflexion sur les attributions de logements sociaux dans le cadre intercommunal.

A titre d'exemple, le PLH préconise dans l'action 14 le renforcement du dialogue avec les bailleurs dans le cadre de co-signature d'un Contrat d'Utilité Sociale (CUS) afin de bâtir ensemble les priorités en termes de réhabilitation et de rénovation énergétique en fonction des besoins connus des quartiers ou des ménages. Une stratégie de préfiguration et de la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale de logement est définie dans l'action 15 qui vise une réflexion commune sur les attributions des logements locatifs sociaux.

Axe 5 : Objectif de suivi et de mise en œuvre du PLH avec les partenaires

Une fois le PLH adopté, sa mise en œuvre sera suivie et évaluée au travers des outils adaptés, en lien avec les communes et les partenaires de la Communauté Paris Saclay.

A titre d'exemple, l'observatoire de l'Habitat et du Foncier a été préfiguré sur la base des données du PLH afin de suivre l'évolution du territoire sur le moyen et long termes. Il sera régulièrement alimenté et les résultats soumis à l'évaluation d'un comité de pilotage et communiqués aux communes.

Le tableau synthétique des actions

N°	Actions	Modes opératoires (extrait)	Calendrier
1	Préparation à la mise en place des opérations	Apporter un support technique dans le montage financier, programmatique et technique des opérations / Mener des études d'opportunités foncières et de faisabilité	Dès 2019
2	Référentiel pour le montage des opérations	Elaboration d'une Charte de qualité urbaine et architecturale pour la construction de logements	Lancement mars 2019
3	Soutien à la mise en œuvre des opérations	Assistance aux communes dans la conduite de leurs opérations / Accompagnement pour des dossiers et procédures liés à l'urbanisme, au foncier et prise en charge des dossiers de contentieux, dans l'élaboration, la révision de PLU	Dès 2019
4	Développer une offre privée à prix maîtrisés	Echanges avec les promoteurs, notaires, banques, afin de s'assurer des bonnes conditions d'achat des primo accédant	2020
5	Développer une offre de logements sociaux	Créer des partenariats avec les bailleurs afin de permettre l'implantation des petites unités en centre-ville, d'acquisition améliorée, de conventionnement dans l'existant	Dès 2020
6	Accompagner le développement de l'offre étudiante	Intégration d'un volet logement étudiants dans la Charte de la construction de logements / Montage d'un groupe de travail sur le logement étudiant	Dès 2019
7	Loger les jeunes actifs	Développer une stratégie intercommunale sur les attributions dans le parc social / Envisager avec les réservataires et les organismes HLM la priorisation dans les attributions des jeunes actifs	Dès 2019
		Mise en place d'une convention cadre avec Action Logement concernant des jeunes actifs / Travailler avec les communes sur l'opportunité de développer une offre dédiée	
8	Favoriser la mixité générationnelle	Accompagner les services communaux dans le développement d'une offre de logements (opportunité montage, produits...)	Dès 2020
		Création d'une plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande	
9	Développement de l'offre d'hébergement	Création d'un réseau d'acteurs sur l'hébergement / Développement d'une offre dédiée	Dès 2019
10	Développement de l'offre en faveur des gens du voyage	Création et gestion des aires d'accueil et de grand passage / Élaboration d'un cahier des charges pour la constitution de terrains familiaux	2019
11	Faciliter le repérage des situations de mal-logement	Mise en place d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) renforcé sur volet habitat indigne.	2019
		Mise en place d'un service mutualisé de lutte contre l'habitat indigne / Accompagner les communes dans la mise en place d'outil contre le mal-logement	2019-2020
12	Orienter et accompagner les ménages pour l'amélioration de l'habitat privé	Suivi-animation de OPAH/Développer des solutions de financement le micro-crédit pour le reste à charge OPAH / Mise à jour d'un annuaire des syndicats de copropriétés et suivi des copropriétés / Préfiguration OPAH 2	OPAH jusqu'à 2020
		Notamment : Partenariat renforcé avec la SEM énergies Positif, avec l'ALEC et l'ADIL. / Formation des services instructeurs sur l'énergie / Cibler des campagnes de communication auprès des particuliers aux moments clés de leurs parcours résidentiels.	à partir de 2019
13	Adapter les logements sociaux à la perte d'autonomie	Aider les communes à cibler des programmes sociaux ou privés pour promouvoir une offre adaptée à ces publics	Dès 2020
		S'assurer de la réalisation des travaux d'accessibilité et d'adaptation du parc et de l'offre existante, au travers de la liste des travaux en contrepartie de l'abattement de TFPB et au travers de la connaissance de la situation des ménages	2019

14	Définir des priorités en matière de réhabilitation et rénovation énergétique	Poursuivre le dialogue sur les priorités de réhabilitation des bailleurs (en s'appuyant sur les CUS et PSP)	Dès 2019
		Renforcer le développement des réseaux de chaleur par densification, extension de réseaux existants ou création de nouveaux réseaux. / Définir des critères d'arbitrage avec l'État et les bailleurs entre démolition et réhabilitation.	
15	Reflexion sur les attributions	Mise en place d'un référentiel partagé sur les enjeux de mixité sociale à l'échelle intercommunale et locale des résidences / Mise en place de la CIL et de la CIA	2019
16	Disposer de modalités d'accueil et d'accompagnement des demandeurs	Rédaction du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur / Mise en place d'un réseau d'accueil avec un socle commun d'information et des principes d'accueil partagé	2020
17	Partenariats	Animation et coordination du réseau des communes avec le CD91 / Partenariats avec les services de l'état DDCS et DDT dans le cadre de l'observatoire de la future CIL	Dès 2019
18	Observatoire de l'habitat et du foncier	Mise en œuvre d'un outil de suivi et d'évaluation du PLH et définition des indicateurs à plusieurs échelles / Élaboration des bilans du PLH selon fréquence définie / Partage des analyses effectuées avec les communes et les différents partenaires de la CPS	Dès 2019

Tableau : Population légale et nombre de logements par commune

Commune	Population totale au 1 ^{er} janvier 2019**	Population RP 2015*	Taux d'évolution annuel de la population	Logements	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants
Ballainvilliers	4 581	4 358	5,1%	1701	1579	13	109
Bures-sur-Yvette	9 875	9 691	1,9%	4059	3718	113	228
Champlan	2 844	2 832	0,4%	1053	986	8	58
Chilly-Mazarin	20 311	20 258	0,3%	8968	8268	150	551
Épinay-sur-Orge	11 295	10 992	2,8%	4459	4222	31	205
Gif-sur-Yvette	21 571	21 069	2,4%	9010	8318	195	497
Gometz-le-Châtel	2 610	2 565	1,8%	1122	1000	70	52
Igny	10 335	10 035	3,0%	4385	4024	58	303
La Ville-du-Bois	7 506	7 364	1,9%	2909	2730	23	155
Les Ulis	25 031	24 764	1,1%	9972	9330	172	470
Linas	6 959	6 874	1,2%	2747	2533	27	187
Longjumeau	21 838	21 724	0,5%	9497	8728	79	690
Marcoussis	8 303	8 132	2,1%	3343	3149	35	160
Massy	50 549	48 363	4,5%	22087	20677	417	993
Montlhéry	7 816	7 546	3,6%	3456	3107	85	264
Nozay	4 816	4 780	0,8%	1879	1792	14	73
Orsay	17 011	16 530	2,9%	7472	6854	133	485
Palaiseau	34 954	33 114	5,6%	15154	13828	135	1191
Saclay	4 021	3 905	3,0%	1511	1421	20	71
Saint-Aubin	721	697	3,4%	295	283	8	4
Saulx-les-Chartreux	5 366	5 181	3,6%	2229	2031	77	121
Vauhallan	2081	1 931	7,8%	815	768	12	35
Verrières-le-Buisson	15 857	15 592	1,7%	6581	6160	88	332
Villebon-sur-Yvette	10 645	10 455	1,8%	4753	4467	69	217
Villejust	2 332	2 301	1,3%	931	876	8	47
Villiers-le-Bâcle	1 265	1 245	1,6%	525	498	2	25
Wissous	7 815	7 687	1,7%	3330	3143	29	158
Communauté Paris Saclay	318 308	309 985	2,7%	134244	124491	2070	7683

*Source : Recensement INSEE 2015 (intégrant des données de 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017)

**Source : données INSEE au 1^{er} janvier 2019, site INSEE

